DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 10/04/2026
*Date d'Affichage : 10/04/2026
*Conseillers en exercice **: 23**
*PRÉSENTS **: 15**
*VOTANTS : 22

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 16 avril 2026 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

Etaient présents : Mr BRUN Thierry, Maire
Mme VILLE-VALLÉE Florence, Mr PLAIGNAUD Michel, Mme CORNELOUP Isabelle, Mme MORNACCO Monique, Mr NIFA Mohammed Adjoints,
Mr ABDUL Mussawir, Mme AKRICHE Tanya, Mme BARRIE Claudine, Mr COLLINEAU Claude, Mme DAGUENET Nadine, Mr DUMEUNIER David, Mme FREY Florence, Mme MALLET Françoise, Mme ROMAGNÉ Anne-Sophie,

Etaient absents excusés :
Mme SÖNNICHSEN Sophie pouvoir à Mr NIFA Mohammed,
Mr GLÉNAT Bernard pouvoir à Mme VILLE-VALLÉE Florence,
Mr MAUGENDRE Sébastien pouvoir à Mr PLAIGNAUD Michel,
Mr ROUSSELET Thierry pouvoir à Mme DAGUENET Nadine,
Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie pouvoir à Mr DUMEUNIER David,
Mr REVEILLERE Dominique pouvoir à Mme Isabelle CORNELOUP,
Mr NAIMI Yacine pouvoir à Mr BRUN Thierry,
Mr DIARRA Fodié,

Madame Claudine BARRIÉ a été désignée Secrétaire de séance.

DEL N° 3 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, Monsieur le Maire rend compte des attributions exercées par l'exécutif sur délégation de l'organe délibérant :

Le 3 Avril 2026 : 2026-014 Décision de signer un avenant n°1 au contrat n°2023-011 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de construction de la maison de santé.
L'avenant a pour objet :

- Modification du vitrage gauche (vue extérieure)
- Dépose et évacuation vitrage gauche du châssis fixe du RDC

La société MMS, titulaire du marché du lot 5, nous propose d'effectuer les travaux ;
Soit une plus-value d'un montant de 2 000 € HT.
Soit une augmentation du marché de 2,78 %.
Le nouveau montant du marché sera de :

- Montant HT : 73 842,24 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 88 610,69 €

Le présent avenant prend effet à la date de signature par les deux parties.

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20260417-DEL316042026-DE
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

Le 3 Avril 2026 : 2026-015 Décision de signer un avenant au contrat n°CT00004509 relatif aux maintenances des progiciels et autres solutions logicielles mis en place au sein des services de la Mairie.

L'avenant modifie :
La version de MELODIE passant de MELODIE V5 à MELODIE OPUS

- Mélodie Opus – maintenance module COMEDEC pour un montant de 90 € HT,
- Mélodie Opus – maintenance Postgre pour un montant de 90 € HT,
- Mélodie Opus – maintenance globale pour un montant de 1 013,60 € HT

La version d'ADAGIO passant d'ADAGIO V5 à ADAGIO 7

- Adagio 7 – Abonnement pour un montant de 350 € HT
- Adagio 7 – Maintenance globale pour un montant de 1 236,52 € HT

La date de fin de services est prévue pour le 31 décembre 2029.
Le présent avenant prend effet à la date de signature par les deux parties.

Le 3 Avril 2026 : 2026-016 Décision de signer un avenant n°3 au contrat n°2023-012 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de construction de la maison de santé.
L'avenant a pour objet :

FERMETURE PROVISOIRE

- Localisation Châssis fixe entrée principale
- Mise en place de panneaux OSB + porte bois ame pleine avec serrure 1 point et cylindre provisoire

La société PARIS EST SERVICES, titulaire du marché du lot 6, nous propose d'effectuer les travaux ;
Soit une plus-value d'un montant de 900 € HT,
Soit une augmentation pour l'avenant de 1,97 %
Soit une augmentation totale du marché pour l'ensemble des avenants de 11,91 %.
Le nouveau montant du marché sera de :

- Montant HT : 51 148,45 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 61 378,14 €

Le présent avenant prend effet à la date de signature par les deux parties.

Le 8 Avril 2026 : 2026-017 Décision de signer un contrat d'assurance Dommage Aux Biens (DAB) avec AXA par l'intermédiaire du courtier en assurances VERSPIEREN 1 Avenue François Mitterrand BP 30200 59446 Wasquehal Cedex pour la Maison de santé 18 Avenue Georges Pompidou 95580 Margency, à compter du 8 avril 2026.
La prime d'assurance est fixée à 927,19 € HT soit 1 022,70 € TTC.
Frais de courtage annuels de 100 €.
Ce contrat est valable une année et est renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 17/04/2026

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
095-219503566-20260417-DEL316042026-DE
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026